



Résultats du *Rapport 2016* de l'*Observatoire national* de la *petite enfance*

La baisse du recours aux modes d'accueil individuels se confirme alors que la crèche reste plébiscitée, y compris par les familles monoparentales

DOSSIER DE PRESSE
6 DÉCEMBRE 2016



03 LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

05 L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PROGRESSE ENCORE AVEC 56,1% DE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN 2014

- Une progression soutenue du nombre de places en établissements d'accueil collectif et en services d'accueil familial
- Le nombre de places en accueil individuel pour les enfants de moins de 3 ans augmente

08 LA BAISSÉ DU RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS SE CONFIRME

- La baisse du recours à un(e) assistant(e) maternel(le) se confirme en 2015
- Baisse du recours au congé parental : diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité à l'exception des pères d'un premier enfant
- Légère baisse de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans

11 LA SPÉCIFICITÉ DU RECOURS DES FAMILLES MONOPARENTALES

LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Les naissances

En 2015, 800 000 bébés sont nés en France. Ce sont 19 000 naissances de moins qu'en 2014 mais, globalement, le nombre de naissances est stable sur les quarante dernières années.

La baisse récente du nombre de naissances s'explique par la combinaison de deux phénomènes :

- Le nombre de femmes en âge de procréer de 20 à 40 ans, à l'origine de 95% des naissances, diminue régulièrement : il est passé de 9,3 millions en 1995 à 8,5 millions en 2015, soit une baisse de 9% en dix ans.
- La fécondité des femmes a légèrement baissé en 2015 : l'indicateur conjoncturel de fécondité (Icf) s'élève à 1,96 enfant par femme, contre 2,00 en 2015.



Le nombre d'enfants

Au 1^{er} janvier 2016, la France compte 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans et 2,3 millions de moins de 3 ans. La légère baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans enregistrée au 1^{er} janvier 2013 se poursuit. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue légèrement depuis 2011, tout en se maintenant néanmoins à un niveau élevé au regard des vingt dernières années.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans bais-

serait (données provisoires) de -38 000 (soit 0,8%) et celui des moins de 3 ans de -26 000 (soit 1,1%).

La part des enfants de moins de 6 ans dans la population est inégale selon les départements, et varie de 5 % dans la Creuse à 19 % à Mayotte. Élevée dans le Nord de la France, dans le bassin parisien, en Rhône-Alpes et dans l'Ouest, elle est nettement plus faible dans le quart Sud-Ouest.

La composition de la famille

La très grande majorité (86 %) des enfants de moins de 6 ans vit avec ses deux parents. Parmi les 14 % restants :

- près de 9 sur 10 vivent avec leur mère
- 84 % de ces enfants vivent en famille monoparentale
- 16 % d'entre eux vivent en famille recomposée avec un beau-parent, le plus souvent un beau-père.

L'activité professionnelle

Près des deux tiers des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont des couples avec deux actifs (en emploi ou au chômage) ou des familles monoparentales avec un parent actif. Le taux d'emploi des mères diminue avec le nombre total d'enfants mineurs à charge, surtout si l'un des en-

fants est en bas âge. Alors que 72 % des femmes en couple avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, sont en emploi, elles ne sont plus que 39 % lorsqu'elles sont mères de familles nombreuses (trois enfants ou plus) avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Le niveau de vie

Le niveau de vie médian des jeunes enfants vivant en famille monoparentale est plus faible que celui des enfants vivant avec deux adultes (14 620, contre 21 890 euros par an).

En 2013, la moitié des enfants de moins de 6 ans en famille monoparentale vivent dans un ménage dont

le revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté correspondant à 12 000 euros par an. Les enfants de la même tranche d'âge ne sont que 14,2 % à être touchés par la pauvreté lorsqu'ils vivent en famille « traditionnelle », et 21,8 % lorsqu'ils vivent en famille recomposée.

L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PROGRESSE ENCORE AVEC 56,1 % DE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN 2014

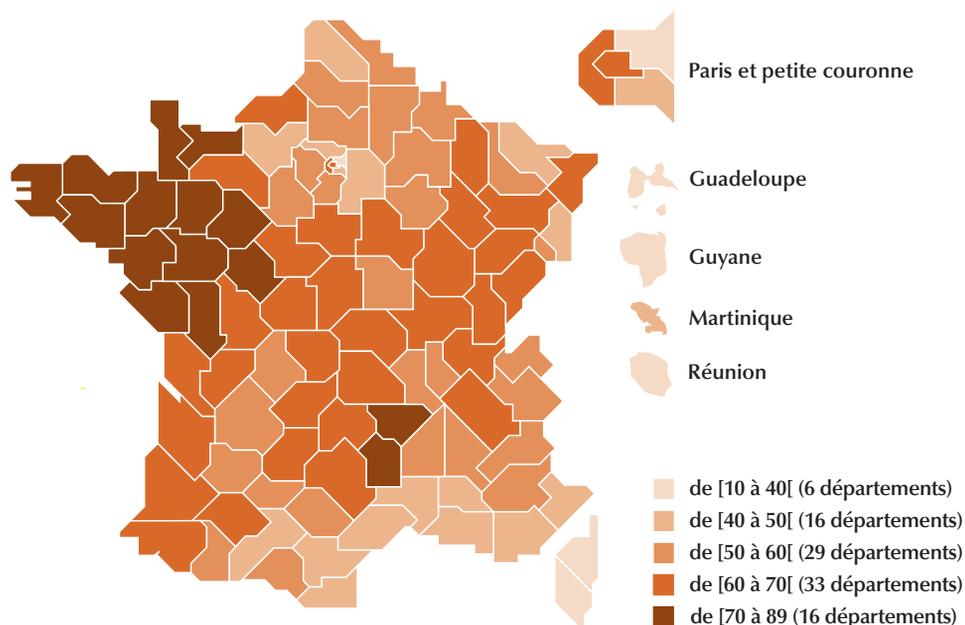
Les modes d'accueil sont particulièrement diversifiés en France. Les enfants âgés de moins de 6 ans peuvent être accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) directement salarié(e) par les parents, par un établissement d'accueil collectif ou par un service d'accueil familial. Les enfants âgés de 2 ans ou plus peuvent également fréquenter un établissement scolaire. La garde au domicile des parents par un(e) intervenant(e) rémunéré(e) est également une solution possible, même si elle est moins couramment utilisée.

La capacité théorique d'accueil des modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans a progressé : elle est passée de 50,5 places en 2010 à 56,1 places en 2014.

C'est l'accueil auprès des assistant(e)s maternel(le)s qui explique l'essentiel de cette évolution, avec une hausse de plus de 79 800 places offertes chez ces professionnel(le)s pour les moins de 3 ans depuis 2010. Sur la même période, le nombre net de places en Eaje a crû de 53 500.



Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %), au 31 décembre 2014



Sources :

Cnaf (Sias-Mteaje et Fileas au 31 décembre 2014), Ccma (31 décembre 2014), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2014), Menesr Depp (constat de rentrée 2014-2015 et démographie au 1^{er} janvier 2015), Insee, Acoss.

Une progression soutenue du nombre de places en établissements d'accueil collectif et en services d'accueil familial

Plus de 17 places en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014.

En 2014, les 11 968 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) bénéficiant d'une prestation de service unique (Psu) répartis sur la France entière, offrent une capacité d'accueil de près de 394 700 places destinées aux enfants âgés de moins de 6 ans.

Si l'on rajoute l'offre proposée par les établissements non financés par la Psu – une partie des crèches de personnel exclusivement et les micro-crèches fonctionnant avec le complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) –,

la capacité d'accueil théorique est supérieure à 419 200 places.

Les structures d'accueil collectif (crèches pratiquant le multi-accueil, jardins d'enfants ou haltes-garderies) représentent 83 % de la totalité des places offertes. L'accueil par des services d'accueil familial totalise près de 12 % des places, tandis que les micro-crèches et l'accueil parental se répartissent les 5 % restants. La part de ces structures est en augmentation régulière ces dernières années, notamment du fait d'une progression régulière de l'usage via les micro-crèches hors prestations de service. L'offre proposée par les micro-crèches est en progression sensible.



Évolution de la capacité théorique d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant entre 2004 et 2014



Les données sont arrondies à la centaine près.

(1) Depuis 2010, les doubles comptes entre les données de la Drees et celles de la Cnaf ont été supprimés. Désormais, seules les places de crèches de personnel exclusivement recensées par la Drees qui ne sont pas financées par une prestation de service sont ajoutées aux données de l'accueil collectif de la Cnaf.

Sources : la série « Cnaf-Drees-Ccmsa » correspond aux données Cnaf pour les places financées par une prestation de service (Mteaje), aux données Drees de l'enquête Pmi pour les places de crèches de personnel exclusivement. Sont également inclus les enfants gardés dans les micro-crèches financées par le Cmg « structure » relevant des Caf ou des Msa.

Champ : France entière.

Le nombre de places en accueil individuel pour les enfants de moins de 3 ans augmente

L'accueil individuel recouvre la garde des enfants par les assistant(e)s maternel(le)s et la garde à domicile.

- 33,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans chez les assistant(e)s maternel(le)s en 2014, soit une progression de 0,2 points par rapport à 2013
- Moins de 2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la garde à domicile en 2014 inchangé par rapport à 2013

Chez les assistant(e)s maternel(le)s, en 2014, on estime que le nombre de places proposées à des

enfants de moins de 3 ans par les assistant(e)s maternel(le)s directement employé(e)s par les parents s'élève à 803 300 (contre 800 700 en 2013) en France entière, soit une augmentation de 0,3% par rapport à 2013. À noter toutefois une baisse parallèle des places pour les enfants de 3 à 6 ans.

En 2014, 41 400 enfants de moins de 3 ans étaient gardés par les salarié(e)s à domicile, soit une quasi-stagnation de l'usage de ce mode d'accueil par rapport à 2013 estimé à 41 700.



LA BAISSÉ DU RECOURS AUX MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS SE CONFIRME

Les enfants de moins de 3 ans sont le plus souvent gardés par leurs parents, essentiellement par la mère, à titre principal. En dehors de ce mode de garde, c'est l'accueil chez l'assistant(e) maternel(le) qui est le plus fréquent.

En 2015 :

- ¼ des enfants de moins de 3 ans est confié à un(e) assistant(e) maternel(le), avec des disparités territoriales importantes puisqu'ils sont seulement 2 % en Guyane, contre près de 50 % en Mayenne.
- 9 % des enfants de moins de 3 ans ont un parent en congé parental à temps partiel qui bénéficie du complément d'activité
- 12 % d'entre eux ont un parent en congé parental à taux plein qui bénéficie du complément d'activité

La diminution du recours s'observe par une diminution du nombre d'enfants accueillis chez un(e)

assistant(e) maternel(le) ou couverts par le Complément libre choix d'activité (Clca), alors que le recours aux établissements d'accueil du jeune enfant ne cesse d'augmenter :

- 598 200 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un(e) assistant(e) maternel(le) en 2015, contre 605 900 en 2014.
- 455 300 familles ont bénéficié d'un complément d'activité en 2015, contre 492 500 en 2014.
- En 2014, un peu plus de 960 400 enfants sont inscrits auprès des établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique, ils étaient 947 600 en 2013.

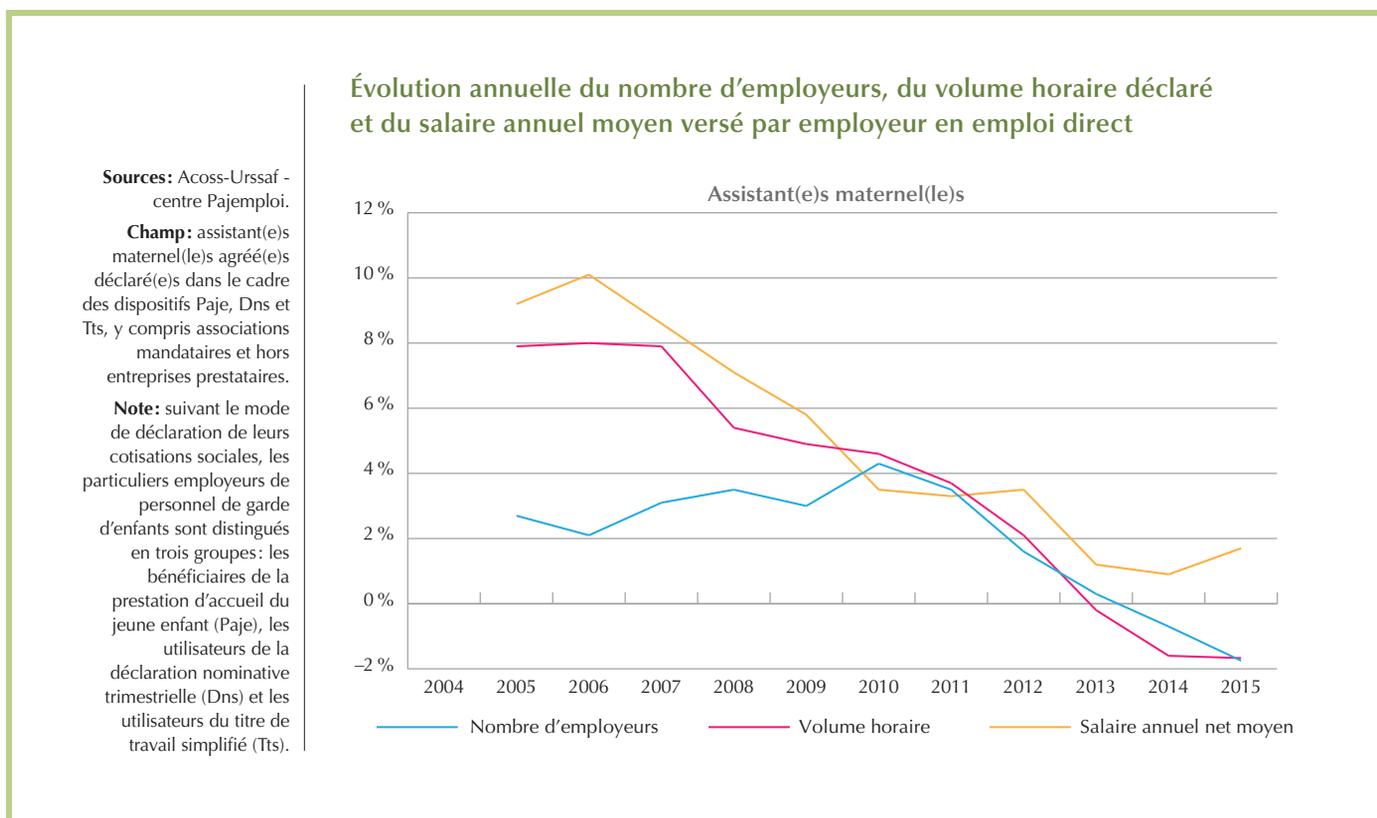


La baisse du nombre d'employeurs et du nombre d'heures déclarées des assistant(e)s maternel(le)s

En 2015, 1,08 million d'employeurs ont recours aux services de 337 000 assistant(e)s maternel(le)s, soit 9 500 de moins qu'en 2014.

Le nombre annuel d'heures déclarées par ces employeurs diminue en 2015 pour la troisième année

consécutive : - 1,7% par rapport à 2014 (- 1,6% en 2014 par rapport à 2013, - 0,2% en 2013 par rapport à 2012).



Baisse du recours au congé parental : diminution de l'ensemble des bénéficiaires d'un complément d'activité à l'exception des pères d'un premier enfant

Les parents qui travaillent à temps partiel ou qui ont cessé leur activité peuvent percevoir un complément d'activité (Clca, Colca ou PreParE) permettant de compenser partiellement leur perte de revenus. Pour les enfants nés à partir de janvier 2015, la durée de versement de cette pres-

tation (PreParE) a été étendue au premier anniversaire pour les familles ayant un seul enfant à charge (au lieu de 6 mois) et le partage de cette prestation a été rendu obligatoire pour les couples qui souhaitent bénéficier de la durée maximale de la prestation.

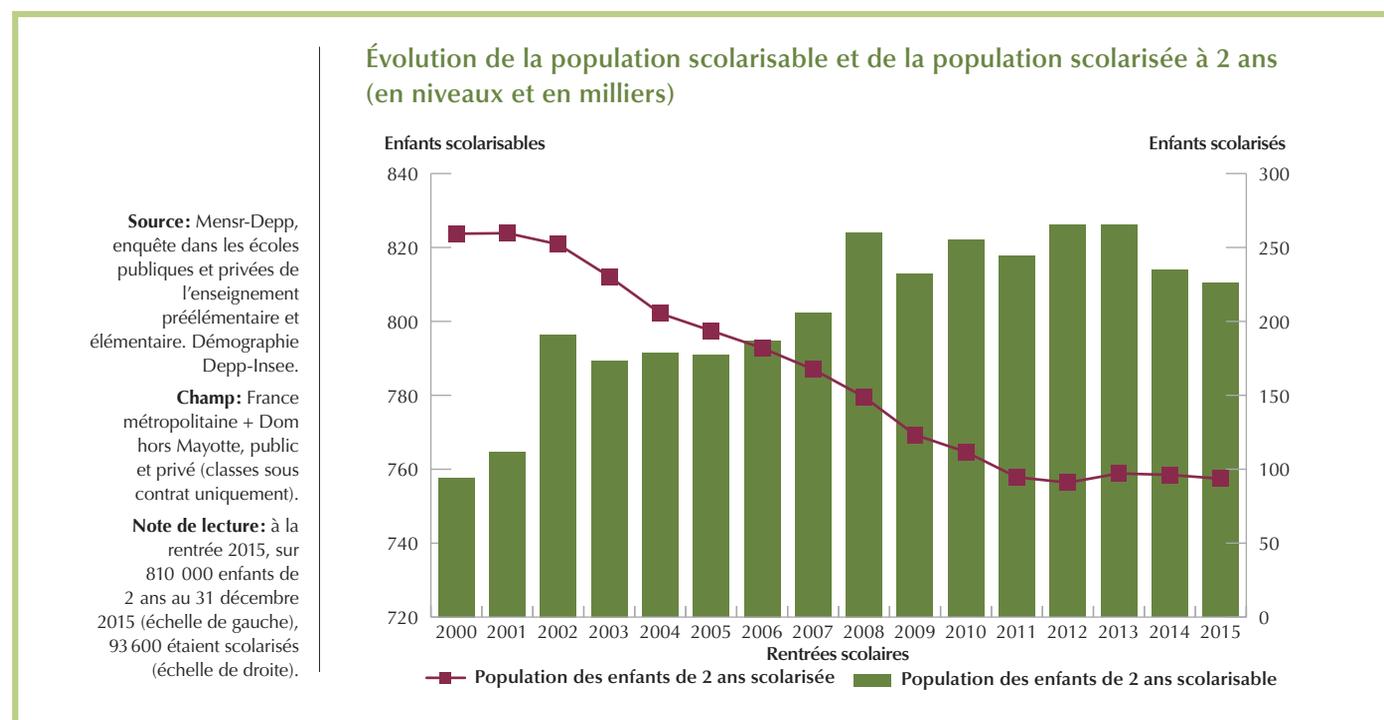
En décembre 2015, 455 300 familles ont bénéficié d'un complément d'activité, dont 135 700 de la PreParE. Essentiellement lié à la baisse du nombre de bénéficiaires à taux plein, le nombre de bénéficiaires d'un complément d'activité a beaucoup diminué entre 2014 et 2015 (- 37 000, soit - 7,6%). Entre 2014 et 2015, le recours à la prestation diminue quels que soient le rang de l'enfant et

le sexe du bénéficiaire, à l'exception des pères d'un premier enfant. En effet, en décembre 2014, l'effectif de ces pères en congé parental était de 970, contre 1 480 en décembre 2015. Par ailleurs, leur proportion au sein des bénéficiaires pour un premier enfant n'a cessé d'augmenter, passant de 2,5% des bénéficiaires en 2012 à 5,1% en 2015.

Légère baisse de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans

À la rentrée scolaire 2015, 11,5% des enfants de 2 ans suivent un enseignement préélémentaire

en France métropolitaine et dans les Dom (contre 11,7% en 2014).



LA SPÉCIFICITÉ DU RECOURS DES FAMILLES MONOPARENTALES

Fin 2013, selon l'enquête Modes de garde et d'accueil, près de 12% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale, en très grande majorité avec leur mère.

À situation d'activité comparable des parents, les enfants de mères seules sont plus souvent confiés que les autres enfants à des modes d'accueil collectifs (crèches, haltes-garderies) ou à leurs grands-parents. Ils sont moins souvent accueillis par une assistante maternelle agréée.

Les mères de familles monoparentales disposent, en effet, de moins de ressources que les parents en couple, et le coût de l'accueil collectif est moins élevé que celui d'une assistante maternelle, en particulier pour les ménages modestes.

Les mères seules en emploi sollicitent aussi souvent que les couples dont les deux parents travaillent un mode d'accueil extra-parental, et font garder leurs enfants un peu plus longtemps. L'accueil quotidien de ces jeunes enfants s'organise le plus souvent sans la participation du père.

Quand les parents sont séparés, seuls 16 % des enfants de mères seules sont confiés à leur père dans le cadre d'une organisation régulière en semaine.

27% des enfants de mères seules fréquentent au moins une fois un Eaje au cours de la semaine, contre 22% des enfants dont les parents vivent en couple. Ce recours plus important aux Eaje reste

vrai à activité des parents comparable : 38% des enfants de mères seules en emploi fréquentent un Eaje, contre 27% des enfants dont les deux parents en couple travaillent.

Seuls 14% sont confiés à une assistante maternelle, contre 32% des enfants des autres familles.

L'accueil collectif revient moins cher aux mères seules que l'accueil individuel. Avant déduction des allocations et des aides fiscales, le coût moyen d'un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) est moindre que celui d'une assistante maternelle, et nécessite moins d'avances de frais. En effet, les mères seules disposent de ressources plus faibles et sont plus souvent au chômage.

Les mères seules en emploi font garder leur enfant un peu plus longtemps que les couples qui travaillent : 57% de ces enfants sont accueillis plus de 35 heures par semaine, contre 52% des enfants de couples dont les deux parents sont en emploi.

Les pères restent en contact avec leur enfant, mais participent peu à leur accueil en semaine.

Parmi les jeunes enfants de mères seules dont le père réside ailleurs après une séparation, 25% ont passé un moment avec leur père entre le lundi 0 heure et le dimanche minuit, d'après le calendrier d'accueil renseigné par la mère pour la semaine de référence. Toutefois, deux enfants sur trois sont en contact avec leur père après la séparation.



MÈRES DE FAMILLES MONOPARENTALES

27 %

DE LEURS ENFANTS SONT CONFIÉS À LEURS GRANDS-PARENTS



27 %

DE LEURS ENFANTS FRÉQUENTENT UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



14 %

DE LEURS ENFANTS SONT CONFIÉS À UNE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



PARENTS EN COUPLE

20 %

DE LEURS ENFANTS SONT CONFIÉS À LEURS GRANDS-PARENTS



22 %

DE LEURS ENFANTS FRÉQUENTENT UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



32 %

DE LEURS ENFANTS SONT CONFIÉS À UNE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



CONTACT PRESSE :

Coralie Beylot – 01 45 65 68 84 – coralie.beylot@cnaf.fr

Caisse nationale des Allocations familiales

32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52 - Fax: 01 45 65 53 77